



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

RAPPORT ANNUEL

SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2018

Mai 2019

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

A - INDICATEURS TECHNIQUES :

I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2018, sa population était de 46 891 habitants (population totale INSEE 2015 en vigueur au 01/01/2018) répartis dans 77 communes.

Au 31 décembre 2018, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes (16 communes – 5 692 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (22 communes – 10 545 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 13 453 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 17 201 habitants) ;

II. Compétences exercées

En 2018, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non recyclées) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers, emballages, matières organiques, textiles, etc.) ;
- des déchets encombrants résiduels (non recyclés) ou recyclables (meubles) ;
- des cartons, des ferrailles et du polystyrène expansé ;
- des végétaux coupés et du bois (mobilier, palettes, calettes,...);
- des déchets inertes (gravats), des déchets de plâtre et d'amiante lié;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques) ou Déchets Diffus Spécifiques - DDS;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;

III. Données quantitatives (tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 46 891 en 2018, 46 894 hab en 2017 et 44 462 en 2010) :

	Quantités traitées	Ratio 2018	Prestataires de traitement	Référence 2010		Ratio 2017
Ordures ménagères résiduelles	12 081,90 t	257,66 kg/hab	Groupement CCA/Suez (TMB sur Salindres ou Enfouissement sur Bellegarde)	279,28 kg/hab	Baisse de 7,7 %	253,44 kg/hab
Déchets encombrants résiduels	2 629,55 t	56,08 kg/hab	PAPREC Cévennes-Vidourle (Enfouissement sur Montblanc - 34)	77,22 kg/hab	Baisse de 27,4 %	57,98 kg/hab
Verre, papiers, emballages recyclables	2 322,88 t (p/emb) 1 856,79 t (verre)	89,14 kg/hab (p/emb = 49,54 kg/hab) verre = 39,60kg/hab)	- PAPREC Cévennes Vidourle (sacs jaunes → Liouc) - société VDL (verre → Vergèze)	83,26 kg/hab	Hausse de 7,1 %	85,01 kg/hab
Cartons	688,95 t	14,69 kg/hab	- PAPREC Cévennes Vidourle (conditionnement)	14,22 kg/hab	Hausse de 3,3 %	14,15 kg/hab
Ferrailles	959,68 t	20,47 kg.hab	AUBORD Recyclage (Aubord)	22,43 kg/hab	Baisse de 8,7 %	20,49 kg.hab
Gravats	10 152,68 t	216,52 kg/hab	- régie SYMTOMA (Lanuéjols, St Laurent-Le-Minier) - Cévennes Déchets (Alès), Metge (Sauve)	273,78 kg/hab	Baisse de 20,9 %	216,20 kg/hab
Végétaux	3 278,63 t	69,92 kg/hab	- société Solbocol (Moulès-et-B.) - SYMTOMA (St Sauveur-C, dépôts communaux)	100,27 kg/hab	Baisse de 30,3 %	70,17 kg/hab
Bois	1 806,04 t	38,52 kg/hab	PAPREC Cévennes Vidourle (broyage)	42,84 kg/hab	Baisse de 10,1 %	36,11 kg/hab
Plâtre	249,00 t	5,31 kg/hab	SINIAT (Carpentras)	0,00 kg/hab	Sans objet	4,30 kg/hab
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	1 286,91 t	27,44 kg/hab	Eco-organisme Eco-Mobilier (Paris)	0,00 kg/hab	Sans objet	23,19 kg/hab

Déchets Dangereux des Ménages	42,76 t	0,91 kg/hab	Eco-organisme Eco-DDS (Paris)	2,07 kg/hab	Hausse de 8,7 %	1,00 kg/hab
Déchets Dangereux des Professionnels (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)	62,62 t	1,34 kg/hab	Société Spur-Environnement (Rognac)/ATO (Sommières)			1,15 kg/hab
Huiles de vidange	32,94 t	0,70 kg/hab	SEVIA/ATO (Sommières)			0,75 kg/hab
Polystyrène Expandé	11,54 t	0,25 kg/hab	régie SYMTOMA (conditionnement)	0,16 kg/hab	Hausse de 56,3 %	0,27 kg/hab
Batteries	8,51 t	0,18 kg/hab	AUBORD Recyclage (Aubord)	0,00 kg/hab	Sans objet	0,14 kg/hab
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	480,31 t	10,24 kg/hab	Eco-organisme ESR/Eco-Systèmes (Paris)	9,48 kg/hab	Hausse de 8,0 %	11,02 kg/hab
Amiante lié	0,00 t	0,00 kg/hab	SEVIA/ATO (Sommières)	0,46 kg/hab	Baisse de 100,0 %	0,00 kg/hab
Ampoules et tubes d'éclairage	1,97 t	0,04 kg/hab	Eco-organisme ESR/Recylum (Paris)	0,01 kg/hab	Hausse de 300,0 %	0,04 kg/hab
Textiles	195,71 t	4,17 kg/hab	Entreprise d'insertion Le Relais (Avignon)	1,55 kg/hab	Hausse de 169,0 %	4,06 kg/hab
Piles et accumulateurs électriques	5,40 t	0,12 kg/hab	Eco-organisme Corepile (Paris)	0,11 kg/hab	Hausse de 9,1 %	0,07 kg/hab
Pneus (VL et motos uniquement)	77,65 t	1,66 kg/hab	Eco-organisme Aliapur (Paris)	0,00 kg/hab	Sans objet	1,52 kg/hab
Cartouches d'encre	0,37 t	0,01 kg/hab	Collectors (Mornant)	0,00 kg/hab	Sans objet	0,01 kg/hab
Capsules/recharges de cafés	3,57 t	0,08 kg/hab	Suez (agence gardoise)	0,00 kg/hab	Sans objet	0,05 kg/hab
TOTAL	38 236,36 t	815,43 kg/hab		907,14 kg/hab	Baisse de 11,2 %	801,10 kg/hab

IV. Autres compétences exercées en 2018

Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) : le SYMTOMA assure en régie l'exploitation des sites de Lanuéjols et St Laurent-Le-Minier/Montdardier.

Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilé :

SENSIBILISATION

Professionnels

27 février : poursuite du travail pour la mise en place du tri à la Clinique de Ganges dans les blocs et la cuisine

6 avril : fourniture d'affichage pour le tri pour le camping du Val d'Hérault de Brissac

23 mai : sensibilisation des résidents du foyer des Cigales de Pompignan au tri et au compostage

10 décembre : réflexion pour optimiser le tri en place et le compostage à la Maison Familiale Rurale de St Hippolyte du Fort

Scolaires et extra-scolaires

27 mars : visite du centre de tri par une classe de 6^e du collège du Coutach de Quissac

13 avril : sensibilisation des élèves de CP-CE1 de l'école élémentaire de Quissac au tri et au compostage et mise en place d'un composteur

3 juillet : sensibilisation des élèves de CE1 de l'école élémentaire du Vigan et des élèves de CE2 au CM2 de l'école élémentaire de Notre-Dame de la Rouvière à la réduction des déchets

3 octobre : sensibilisation des enfants de l'ALSH de Brissac au tri, au recyclage, au compostage et à la réduction des déchets

17 octobre : visite du centre de tri par le centre de loisirs de Brissac

6 novembre : sensibilisation du personnel de la cantine scolaire de Ganges au tri des déchets

8 novembre : sensibilisation des élèves de CE1-CM1 de l'école élémentaire de Quissac au tri et à la réduction des déchets

12 novembre : sensibilisation du personnel de la cantine scolaire de St Bauzille de Putois au tri des déchets

13 novembre : sensibilisation du personnel de la cantine scolaire de Sumène au tri des déchets

16 novembre : mise en place d'un composteur pour les déchets de la cantine du SIRP du Coutach à Quissac et sensibilisation des élèves de l'école élémentaire au compostage

17 au 25 novembre : collecte exceptionnelle de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques à la cité scolaire du Vigan, et mise en place d'outils de sensibilisation pour les élèves sur la réduction des déchets à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

26 novembre : sensibilisation du personnel de la cantine scolaire de Sumène au tri des déchets

7 décembre : visite du centre de tri par la classe de CE1-CM1 de l'école élémentaire de Quissac

Grand public

15 février : animation à l'association Envie d'Environnement à Quissac

12 mai : stand à l'occasion de la journée de l'écotourisme à Valleraugue

11 et 14 juin : visites du centre de tri avec les adhérents de la Fourmi et la Cigale de St Hippolyte du Fort

12 octobre : réunion publique à Orthoux-Sérignac-Quilhan sur le tri, le compostage et le paillage

10 novembre : stand d'animation à l'occasion de la journée éco-citoyenne à Sauve

Collectivités

12 juillet : réorganisation et amélioration de l'espace de collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) à la déchèterie de Liouc

3 au 9 septembre : mise en place de contenants pour la collecte des piles dans l'ensemble des mairies de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, à l'occasion de la semaine européenne du recyclage des piles

octobre : mise en place de contenants pour la collecte des piles dans les mairies et offices du tourisme des Communautés de Communes Causses Aigoual Cévennes, du Pays Viganais et des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Novembre : sensibilisation des gardiens des 8 déchèteries au tri des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

PREVENTION

13 avril : mise en place d'un composteur à l'école élémentaire de Quissac

23 mai : mise en place d'un composteur au foyer des Cigales à Pompignan

3 juillet : sensibilisation des élèves de CE1 de l'école élémentaire du Vigan et des élèves de CE2 au CM2 de l'école élémentaire de Notre-Dame de la Rouvière à la réduction des déchets

3 octobre : sensibilisation des enfants de l'ALSH de Brissac à la réduction des déchets

8 novembre : sensibilisation des élèves de CE1-CM1 de l'école élémentaire de Quissac la réduction des déchets

16 novembre : mise en place d'un composteur pour les déchets de la cantine du SIRP du Coutach à Quissac à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

17 au 25 novembre : collecte exceptionnelle de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques à la cité scolaire du Vigan, et mise en place d'outils de sensibilisation pour les élèves sur la réduction des déchets à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

30 novembre : mise en place d'un composteur à l'école privée de Sauve

Compostage individuel : lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers

volontaires s'est poursuivie en 2018 avec 99 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 3 915 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 18.37 % des foyers du syndicat mixte (base de calcul Ademe : 1 foyer = 2.2 habitants). Pour mémoire, 14.7 % des foyers étaient équipés en 2010 soit 2 965 foyers couverts.

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : depuis le 17 septembre 2013, le nouvel éco-organisme DASTRI a pris le relais de l'initiative du SYMTOMA et collecte désormais directement les cartons de boîtes à aiguilles auprès des pharmacies du secteur sans aucune contrepartie financière demandée au syndicat mixte. Conséquence négative : le SYMTOMA ne dispose plus de données quantitatives sur ce type de déchets.

V. Quelques précisions

Les gravats : le poids annoncé est en partie (déchèteries de Ganges et 3 déchèteries sur les 4 de Causse-Aigoual-Cévennes) une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m³) ; ces déchèteries ne disposant pas de système de pesées sur site.

La ressource verte (les végétaux coupés) :

- Tout au long de l'année 2018, les services techniques du SYMTOMA ont utilisé en régie un broyeur pour traiter les végétaux déposés sur les sites communaux de St Bauzille, Gornières, Bragassargues, Rogues, Ganges, Sumène et ceux déposés sur les déchèteries de Lasalle et St Sauveur-Camprieu. Le broyat a été laissé à la disposition de la population locale ou livré chez l'habitant sous réserve du dédommagement des frais de livraison occasionnés.
- Les végétaux des déchèteries de Molières-Cavaillac, St Hippolyte et Liouc ont été dirigés sur des terrains agricoles appartenant à Stéphan PICAS sur la commune de Corconne, pour y être broyés par ce propriétaire. Fin 2018, après l'arrêt de la solution « Corconne », ces mêmes végétaux ont pris la direction du site privé de broyage d'Olivier TROUPEL à Conqueyrac.
- Rappel : depuis 2017, la déchèterie de Ganges n'autorise plus le dépôt de végétaux dans ses bennes compte tenu de la présence de sites communaux de dépôts à proximité.

Fort de tous ces changements, les données quantitatives des différents tableaux du présent rapport ne concernent que les seuls végétaux acheminés par camions depuis les déchèteries. D'où une nette différence de production entre 2018 et les années précédentes.

Le bois de déchèteries : le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes (panneaux d'agglomérés essentiellement).

Le plâtre : l'expérience de tri des déchets de plâtre (ou contenant en majorité du plâtre) lancée en 2011 sur les déchèteries de St André de Valborgne et de Liouc a été étendue à toutes les déchèteries du territoire en 2017 et toujours en partenariat avec la société LAFARGE à Carpentras pour le débouché, en attendant l'essor d'une filière régionale plus structurée sur laquelle travaille l'Ademe Languedoc-Roussillon. Pour l'heure, l'équipe technique a continué d'utiliser une machine de séparation du PSE lié aux plaques de plâtre isolantes.

VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2018, le SYMTOMA disposait de :

- 178 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **4 m³** (54 sur le Pays viganais, 52 sur Piémont Cévenol, 32 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 40 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 123 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **5 m³** (25 sur le Pays viganais, 37 sur Piémont Cévenol, 33 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 28 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 7 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **2,5 m³** (1 sur le Pays viganais, 6 sur Piémont Cévenol)
- 46 **colonnes à « papiers »** de marque Villiger, de **4 m³** (en stock et en déchèteries pour les papiers de bureaux)
- 84 **colonnes à « verre » toutes marques** (34 sur le Pays viganais, 33 sur Piémont Cévenol, 9 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 8 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 59 **points de Proximité**, composés d'un abri métallique et de 3 cuves en plastique de **660 litres** chacune pour recevoir le verre et les emballages/papiers (33 sur l'Aigoual, 26 sur Piémont Cévenol)
- 1 097 **bacs de collecte sélective** en plastique de **660 litres** (357 sur le Pays Viganais, 369 sur Piémont Cévenol, 232 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 139 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 35 **bacs de collecte sélective** en plastique de **240 litres** sur le Pays Viganais

(Colonnes à « verre », points de proximité et bacs de collecte sélective sont mis à disposition auprès des communautés de communes adhérentes, sous convention individuelle)

- 9 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages**, placées dans les déchèteries
- 19 **bennes** (9 m³) pour la récupération en apport volontaire des cartons (12 unités) et du polystyrène (7 unités), et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 3 **caissons fermés pour compaction de 35 m³**, 6 **caissons fermés pour compaction de 30 m³**, 10 **bennes ouvertes de 35 m³**, 34 **bennes ouvertes de 30 m³** et 18 **bennes de 10 à 12 m³** pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse à balles** pour le carton et 1 **presse à polystyrène expansé**
- 1 **groupe de lavage** autonome et 1 **broyeur à végétaux** autonomes (Saelens COBRA)
- 3 **véhicules *petits porteurs*** pour le déplacement des benettes (2 Iveco et 1 Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 2 **véhicules légers utilitaires** (fourgon Iveco et Peugeot Partner) et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (Peugeot 308 et 2008)

B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 46 891 hab en 2018)

[*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / *Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan ramené à l'habitant	Bilan ramené au tonnage	Rappel bilan 2017	Rappel bilan 2017
Ordures ménagères résiduelles	12 081,90 t	177 376 €	1 331 757 €	0 €	- 32,18 €/hab.	- 124,91 €/tonne	- 31,31 €/hab.	- 123,54 €/tonne
Déchets encombrants résiduels	2 629,55 t	80 495 €	271 416 €	0 €	- 7,50 €/hab.	- 133,83 €/tonne	- 7,66 €/hab.	- 132,15 €/tonne
TOTAL	14 711,45 t	257 871 €	1 603 173 €	0 €	- 39,69 €/hab.	- 126,50 €/tonne	- 38,97 €/hab.	- 125,14 €/tonne

II. les verres, papiers, emballages recyclables

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan ramené à l'habitant	Bilan ramené au tonnage	Rappel bilan 2017	Rappel bilan 2017
Verre / papiers / emballages	4 179,67 t	132 574 €	540 096 € (y compris revers. Assos Durables)	730 487 €	+ 1,23 €/hab.	+ 13,83 €/tonne	+ 4,15 €/hab.	+ 48,81 €/tonne

III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan ramené à l'habitant	Bilan ramené au tonnage	Rappel bilan 2017	Rappel bilan 2017
Cartons	688,95 t	37 626 €	15 014 €	62 607 €	+ 0,21 €/hab.	+ 14,47 €/tonne	+ 0,63 €/hab.	+ 44,77 €/tonne
Ferraille	959,68 t	53 199 €	0 €	94 745 €	+ 0,89 €/hab.	+ 43,29 €/tonne	+ 0,47 €/hab.	+ 23,15 €/tonne
Gravats	10 152,68 t	133 437 €	19 595 €	0 €	- 3,26 €/hab.	- 15,07 €/tonne	- 3,53 €/hab.	- 16,33 €/tonne
Végétaux	3 278,63 t	80 098 €	16 190 €	3 435 €	- 1,98 €/hab.	- 28,32 €/tonne	- 1,96 €/hab.	- 27,94 €/tonne
Bois	1 806,04 t	68 321 €	49 501 €	0 €	- 2,51 €/hab.	- 65,24 €/tonne	- 2,42 €/hab.	- 66,95 €/tonne
Plâtre	249,00 t	6 970 €	0 €	0 €	- 0,15 €/hab.	- 27,99 €/tonne	- 0,15 €/hab.	- 33,73 €/tonne
Déchets d'Éléments d'Ameubl. (DEA)	1 286,91 t	0 €	0 €	43 856 €	+ 0,94 €/hab.	+ 34,08 €/tonne	+ 2,01 €/hab.	+ 89,38 €/tonne
Déchets Dangereux des Ménages	42,76 t	0 €	0 €	6 884 €	+ 0,15 €/hab.	+ 160,99 €/tonne	+ 0,14 €/hab.	+ 140,95 €/tonne
Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)	62,62 t	(intégrés au traitement)	56 162 €	0 €	- 1,20 €/hab.	- 896,87 €/tonne	- 1,19 €/hab.	- 1 036,80 €/tonne

Huiles de vidange	32,94 t	3 249 €	0 €	0 €	- 0,07 €/hab.	- 98,63 €/tonne	- 0,14 €/hab.	- 182,01 €/tonne
Polystyrène Expansé	11,54 t	0 €	0 €	9 424 €	+ 0,20 €/hab.	+ 816,64 €/tonne	+ 0,23 €/hab.	+ 881,85 €/tonne
Batteries	8,51 t	0 €	0 €	2 219 €	+ 0,05 €/hab.	+ 260,75 €/tonne	+ 0,04 €/hab.	+ 300,00 €/tonne
DEEE	480,31 t	0 €	0 €	34 562 €	+ 0,74 €/hab.	+ 71,96 €/tonne	+ 0,79 €/hab.	+ 71,30 €/tonne
Amiante lié	0,00 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Ampoules et tubes d'éclairage	1,97 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Textile	195,71 t	0 €	0 €	31 538 €	+ 0,67 €/hab.	+ 161,15 €/tonne	+ 0,66 €/hab.	+ 163,29 €/tonne
Piles et accumulateurs	5,40 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Pneus (VL et motos uniquement)	77,65 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	- 0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Cartouches d'encres	0,37 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Capsules/re- charges cafés	3,57 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
TOTAL	19 345,24 t	382 900 €	156 462 €	289 270 €	- 5,33 €/habitant	- 12,93 €/tonne	- 5,52 €/habitant	- 13,64 €/tonne

IV. Quelques repères

Effectifs (le personnel au 31 décembre 2018) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 3 agents contractuels (communication, réduction de la production, personnel de tri/conditionnement)
- 2 agents contractuels de type CUI/CAE (filiales internes « polystyrène », « cartons », « plâtres », « textiles »)

Compte Administratif 2018 :

Dépenses de fonctionnement 2018 : **3 900 039 €** (3 840 868 € en 2017)

Dont **426 576 €** de charges de personnel soit **11,0 %** (11,0 % en 2017)

Dépenses d'investissements 2018 : **180 085 €** (220 309 € en 2017)

Participation des EPCI adhérents (sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2018 aux EPCI adhérents a été de **2 665 991 €** (soit **56,86 €/hab**).

En 2017, cette participation globale était de 2 695 991 € (soit 57,49 €/hab en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants entre 2017 et 2018).

Divers : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m² (sur une parcelle totale de 2 018 m²), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules, les broyeurs de végétaux, la presse à polystyrène, les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (déchets de plâtre, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

V. Un coup de projecteur

L'opération « Assos Durables » en 2018 :

Cette opération a été lancée le 1^{er} décembre 2014 afin de motiver les associations pour le tri durant les manifestations qu'elles organisent ou plus directement auprès de leurs adhérents. Depuis cette date, 28 associations ont signé la convention de partenariat.

En 2018, le centre de tri de Liouc a réceptionné par cette voie :

- 3,62 tonnes de bouteilles plastiques
- 1,78 tonne de cannettes métalliques

Bilan financier 2018 de l'opération :

Dépenses de conditionnement (Liouc) = 296,90 €
Versement aux associations (0,40 €/kg) = 2 160,00 €
Recettes CITEO+filières = 3 349,98 €



Conclusion : solde positif à tout point de vue

VI. Et si on prenait un peu de recul... ?

- En 9 ans (2010 → 2018), la contribution globale des communautés de communes adhérentes est passée de 61,15 €/hab à 56,86 €/hab soit une **baisse de 7 %**



- Depuis 2013, année de la refondation de certaines intercommunalités, l'écart maximum entre contributions des adhérents n'est toujours pas résorbé **même s'il tend à se réduire fortement** (17,74 €/hab en 2013 et 7,46 €/hab en 2018). La possibilité d'envisager une participation identique pour tous, donc fonction seulement du nombre d'habitants, se rapproche...

*Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale **AMORCE**, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers et des énergies*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 7 mai 2019